

en collaboration et avec le soutien du



Concours de composition

« Domine, salvum fac magnum ducem nostrum Guillelmum »

Préambule

En vue du changement de règne prévu en octobre 2025, l'association sans but lucratif « Maîtrise Ste Cécile de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg a.s.b.l. », nommée ci-après « Maîtrise » en collaboration et avec le soutien du Ministère de la Culture désire faire l'honneur et témoigner sa révérence à l'actuel Grand-Duc héritier et futur chef d'État par l'organisation d'un concours de composition.

Celui-ci a pour but de susciter un nouveau motet de « Dominum salvum fac magnum Ducem nostrum Gulielmum » (se traduisant par : « Seigneur, sauve notre Souverain Guillaume ») dans le cadre de la célébration du Te Deum ayant lieu e.a. lors des Fêtes Nationales en l'Honneur de la Patrie et de la Maison Grand-Ducale (texte du "Domine Salvum Fac" voir infra).

Conditions de participation

Le concours, organisé avec le soutien du ministère de la Culture, vise la création d'une œuvre nouvelle, non encore créée sur scène ou en enregistrement, ni ayant fait l'objet de présentation dans d'autres concours.

Le compositeur devra donc certifier :

- que l'œuvre présentée au concours est une création originelle personnelle ;
- que cette œuvre n'a à la date du concours pas fait l'objet d'une représentation publique ;
- que l'œuvre n'a à la date du concours pas fait l'objet d'un enregistrement quelconque diffusé au public;
- que l'œuvre n'a à ce jour pas été présentée dans d'autres concours.

Le concours est ouvert aux compositeurs de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg.

Les membres du jury (voir infra) sont exclus de la participation à ce concours de composition.

L'inscription au concours est gratuite.

Les compositeurs s'engagent à ne pas divulguer leur participation au concours. Ils devront d'une manière générale s'abstenir de tout acte qui permettrait de les identifier comme participant au concours et de tout acte qui permettrait de les identifier comme compositeur de l'œuvre présentée.

Le non-respect des conditions de participation entraînera l'exclusion du compositeur du concours.

1

Œuvre

L'œuvre est destinée à être présentée en église. La première présentation aura lieu lors de la messe suivi du Te Deum en l'honneur du Grand-Duc Guillaume lors de son avènement sur le trône prévu en octobre 2025.

Texte du "Domine Salvum Fac":

Domine, salvum fac magnum ducem nostrum Guillelmum;

Et exaudi nos in die qua invocaverimus te.

L'orchestration est celle pour un chœur à 4-6 voix mixtes (SSA-TTB/TBB) avec accompagnement de 2 trompettes, 2 trombones. tuba, timbales et/ou grands orgues.

L'œuvre durera au moins trois minutes et n'excédera pas les quatre minutes.

La partition doit être éditée électroniquement. Aucune œuvre manuscrite ne sera acceptée.

Inscriptions

Le délai d'inscription est fixé au 1^{er} septembre 2025, le cachet de la poste faisant foi.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception des documents suivants par courrier au président du bureau de vote, Monsieur Patrick Scheuer, 71, rue Cents, L-1319 Luxembourg et à l'adresse courriel president@maitrise.lu.

- 1. Partition pour chœur et orgues (partition imprimée et en PDF) avec le titre « Domine salvum fac » sans la moindre mention du nom de l'auteur, le candidat devant demeurer anonyme pour le jury.
- 2. Ainsi que les documents suivants :
 - le bulletin d'inscription au Concours joint à la présente ;
 - un curriculum vitae du compositeur (études, activités professionnelles, ...);
 - une photographie récente de bonne qualité.

Chaque compositeur ne peut envoyer qu'une seule œuvre.

Le candidat qui aura envoyé ces documents par courrier recevra de la part de la Maîtrise un accusé de réception.

Après le délai d'inscription, le bureau de vote se réunira pour le recensement des œuvres participantes au concours.

Les compositions et auteurs seront portés sur une liste numérotée. Le numéro correspondant sur la liste identifiera les partitions pour les votes de présélection et final. La liste sera conservée par le bureau de vote sous enveloppe cachetée pour préserver le secret des auteurs.

2

Jury

Le jury est composé de cinq membres :

- Le chef de chœur de la Maîtrise qui assure également le rôle de président du jury
- L'organiste titulaire des Grands Orgues de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg
- Deux experts du monde choral/compositeurs invités par la Maîtrise
- Un représentant de la Cour Grand-Ducale

En cas de partage des voix, la voix du président du jury est prépondérante lors du deuxième vote.

Le jury décernera un premier prix.

Les décisions du jury sont sans recours.

Bureau de vote

Pour le recensement des votes lors de la présélection et du vote final, la Maîtrise constitue un bureau de vote composé comme suit :

Patrick Scheuer assumant la fonction de président/secrétaire.

Adresse postale: 71, rue Cents, L-1319 Luxembourg

Courriel: president@maitrise.lu.

Les membres du bureau de vote s'engagent à garder le secret absolu en ce qui concerne les auteurs des partitions en compétition et ce jusqu'à la fin du dépouillement du scrutin final.

Déroulement

Les votes concernant cette présélection seront recensés par le bureau de vote qui communiquera le résultat de la présélection aux auteurs respectifs au plus tard le 5 septembre 2025. À la suite de cette communication, les auteurs des compositions retenues devront adresser au président du bureau de vote, Patrick Scheuer, les partitions chorales individuelles (version imprimée et en PDF), avant le 10 septembre 2025. Ces partitions ne devront porter aucune trace pouvant en identifier l'auteur.

Après cette date, le bureau de vote marquera les partitions individuelles par le numéro correspondant de la liste d'identification, et transmettra les partitions de chant et d'orgue au chef de chœur et à l'organiste de la Maîtrise en vue de la préparation des œuvres avec la Maîtrise.

Le lauréat sera mentionné sur le site Internet www.maitrise.lu.

Le prix

Le premier prix est doté de 3.000.-€ (trois mille euros) et sera versé au lauréat par le Ministère de la Culture.

Le compositeur est d'accord que son œuvre soit reproduite sur un enregistrement également destiné à la vente.

De même le compositeur s'engage à remettre deux exemplaires de la partition complète (un exemplaire sur support papier et un exemplaire au format numérique) au Centre d'études et de documentation musicales (Cedom) de la Bibliothèque nationale du Luxembourg, afin d'en assurer le dépôt légal.

Droits

L'œuvre lauréate reste l'entière propriété du compositeur. Chaque partition doit obligatoirement porter la mention:

« Sur commande du ministère de la Culture et sur initiative de la Maîtrise Sainte-Cécile de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg a.s.b.l., dédiée en 2025 au Grand-Duc Guillaume ».

Les envois ne seront pas retournés à leur expéditeur.

Organisateur du concours de composition

Maîtrise Ste Cécile de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg a.s.b.l. – RCS F9939

Président : Patrick SCHEUER

Siège social: 30, rue du Curé, L - 1368 Luxembourg

Courriel: info@maitrise.lu

Internet: www.maitrise.lu

Annexe: Bulletin d'inscription au concours

vers . 1.1 du 03.07.2025 / nb